



## SECTION CFDT NANTES

Le 7 novembre 2019,

# Compte rendu du CHSCT plénier du 6 novembre 2019

## 1- Approbation du procès-verbal

La CFDT a voté favorablement à l'approbation du procès-verbal CHSCT extraordinaire du 23 mai 2019, après avoir demandé de mettre la réponse à l'intervention suivante:

p9 " La CFDT souhaite revenir sur la fusillade. Elle demande si celle-ci est expliquée, l'analyse qu'en donne la collectivité. Ainsi, elle demande si celle-ci est due à l'augmentation des trafics de drogue, à la concurrence entre dealers, à des bandes rivales. Puis elle explique que la CFDT se réjouit de la décision du choix de l'arme, le PIE."

Lors de ce CHSCT extraordinaire Monsieur NICOLAS y avait répondu en revenant sur les objectifs de la Police Nationale ces dernières années.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
CFDT		
UNSA		
FO		
CGT		

De même, la CFDT a voté favorablement à l'approbation du procès-verbal CHSCT du 25 juin 2019, après avoir demandé la rectification suivante:

p11 aux deux interventions de la CFDT de corriger: de fauteuil *ergonomique* dits "standard" à la place de fauteuil dits "standard".

POUR	CONTRE	ABSTENTION
CFDT		
UNSA		
FO		
CGT		

## **2- Informations**

Dans le cadre de la transition énergétique, l'administration nous annonce la suppression des gobelets en plastique des machines à café et des fontaines à eau. Celle-ci intervient après une expérimentation à la mairie centrale. Exception faite pour les lieux accueillant des visiteurs et les salles d'attente interne.

Pour les agents nomades, ils recevront des gobelets rétractables.

Enfin, les nouvelles machines à café seront dotées de nouvelles fonctions, les agents pourront choisir leurs contenants, s'ils ont un mug ou un gobelet en carton.

## **4- Questions des mandatés CHSCT**

La CFDT a interpellé l'administration sur le problème des agents pris en charge pour les ALD (Affection Longue Durée). Nous avons demandé à ce que l'administration diffuse une information aux agents avec le bulletin de salaire. En effet, lorsqu'un agent est dans cette situation, si le médecin traitant ou le spécialiste ne coche pas la case ALD, l'agent perd la rémunération d'une journée de travail au titre de la journée de carence. Il appartient à l'agent de faire valoir ses droits auprès des médecins mais encore faut-il le savoir.

Cette situation est rencontrée régulièrement par les agents qui viennent nous rencontrer.

La CFDT demande à l'administration qu'une visite du service PST (Prévention et Santé au Travail) soit organisée pour les mandatés CHSCT.

Enfin, la CFDT est intervenue sur les défibrillateurs car il n'y en pas dans les EHPAD. L'administration nous a répondu de contacter la DPVA.

## **5- Dossiers présentés par la collectivité**

### **5-1 – Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**

#### **5-1-1 – Département Territoires et Proximité**

5-1-1-1 Pôle Loire-Chézine : présentation de l'organisation cible

Ce dossier est la continuité de la réorganisation de ce Pôle, dans le but d'améliorer la qualité de vie

au travail au travers de missions plus claires et plus équilibrées.  
La CFDT a demandé un accompagnement pour les agents qui changent de poste.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>CFDT</b>		
UNSA		
		CGT
		FO

#### 5-1-1-2 Pôle Nantes Ouest: nettoyage des abords des Points d'Apports Volontaires: expérimentation

Dans le cadre du Plan Propreté lancé sur la Ville de Nantes, l'administration nous présente une expérimentation pour une durée de sept mois suite à un test mis en place en mars/avril 2019. En effet, il y a une forte problématique de propreté sur les Points d'Apport Volontaire (PAV). Cette expérimentation concerne 3 agents au quotidien sur 3 quartiers: leur mission la collecte des volants et petits volumes en pied de PAV. 120 m3 a été ramassé en 3 mois. La brigade verte intervient tous les 15 jours et elle dresse 20 à 30 courriers et 3 verbalisations par mois sur les PAV.

La CFDT interpelle l'administration sur le devenir des 3 agents auxiliaires après les sept mois d'expérimentation. Elle nous répond que ces agents pourront être réaffectés sur les Pôles.

## **5-2 – Direction Générale Transition Ecologique, Energétique et Services Urbains**

### **5-2-1 – Direction des Opérateurs Publics de L'Eau et de l'Assainissement**

#### 5-2-1-2 Service logistique DOPEA : projet de service : impacts organisationnels

Le but est de créer et mettre en oeuvre une réelle transversalité et complémentarité entre les secteurs de l'eau et de l'assainissement. Pour les magasiniers: harmonisation des horaires sur les 2 sites, 7h30-12h00 et 13h00-16h00 afin d'assurer la continuité de service. Les agents prendront leur service sur le site d'activité prévu selon le planning établi. Si un déplacement exceptionnel est à prévoir entre les deux sites en cours de journée, les agents utiliseront un véhicule de service.

La CFDT est intervenue pour savoir si le temps de trajet sera bien pris en compte dans le temps de travail. Nous avons demandé une évaluation à un an sur le fonctionnement de cette nouvelle

organisation.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<b>CFDT</b>
	UNSA	
	CGT	
	FO	

#### 5-2-1-2 Service clientèle : projet de service : impacts organisationnels

Evolution pour rendre la relation client plus efficiente au sein de la DOPEA. Le nombre d'abonnés est passé de 140 672 en 2014 à 151 046 en 2018. Et le volume d'appels téléphoniques est passé de 76 021 en 2012 à 83 007 en 2018.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<b>CFDT</b>
		UNSA
	CGT	
	FO	

#### 5-2-1-3 Observatoire social : étude DOPEA

L'observatoire social nous présente sa dernière synthèse sur la DOPEA.

La CFDT a réagi en saluant la qualité du travail effectuée et en rappelant que ces documents sont des mines d'informations.

### **5-3 – Direction Générale Secrétariat Générale**

#### 5-3-1 Vie des Assemblées : création d'une direction commune : impacts organisationnels

Objectif créer une direction commune en conservant les deux lieux de travail actuel et en conservant le même effectif. Tous les agents passeront au badgeage et il y aura l'acquisition d'un nouvel outil numérique en 2020.

La CFDT a réagit en s'inquiétant de la charge de travail par exemple le pôle assemblée ville passera de 3 agents de catégorie C à 2 agents.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<b>CFDT</b>
UNSA		
		CGT
		FO

#### **5-4 – Direction Générale Ressources**

##### **5-4-2 – Département du BATI**

###### 5-4-2-1 Evolution de l'organisation

L'administration nous présente une évolution du département BATI avec un nouvel organigramme qui doit se mettre en place au 1 janvier 2020. A terme la direction de l'Immobilier devrait rejoindre le département du BATI.

La CFDT est intervenue pour souligner que cette évolution va télescoper des problématiques de place, de calendrier et de déménagement. Les agents de ce département ont une charge de travail très importante, la nouvelle organisation ne va pas libérer de temps, mais risque de faire l'inverse. Nous avons interrogé l'administration pour savoir où les Pôle patrimoine 1 et 2 seront positionnés (actuellement le PCAP 1 et PCAP 2 sont au Nantil). L'administration nous a répondu qu'ils n'ont pas encore étudié cette question.

Cette réorganisation n'étant pas totalement construite est anxiogène pour les agents. C'est pour cette raisons que la CFDT a voté contre ce dossier.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
	<b>CFDT</b>	
	UNSA	
	CGT	
		FO

###### 5-4-2-2 Pôle Maintenance et ateliers : dispositifs de vidéoprotection / anti-intrusion

Actuellement, c'est un système de video surveillance en location depuis 2011. Les nouvelles caméras seront bispectrales (thermique et optique) pour filmer la nuit. Comme actuellement elles ne

fonctionneront qu'en dehors des heures ouvrées.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>CFDT</b>		
UNSA		
CGT		
FO		

### **5-4-3 – Département Ressources Numériques / Département du BATI**

#### 5-4-3-1 Enregistrement des communications d'Urgence-BATI pour diagnostics techniques

Depuis l'apparition des "chocs acoustiques" en janvier 2018, la cause n'a pas été identifiée. C'est pourquoi, les conversations seront enregistrés par un prestataire pour définir leur origine en respectant la législation en vigueur.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>CFDT</b>		
UNSA		
CGT		
FO		

### **5-4-4 – Département des Ressources Humaines**

#### 5-4-4-1 Direction Qualité de Vie et Santé au travail

##### 5-4-4-1-2 Bilan 2018 de la direction Qualité de Vie et Santé au Travail

L'administration nous a présenté l'activité de cette direction et les actions menées (formations, prévention des addictions, prévention usure pro, renouvellement CCIEDM, Alerte discrimination (75 sollicitations et 50 saisines en 2018), Handicap (6 % VdN et NM, 5,80 % CCAS), maintien dans l'emploi, Lutte contre l'homophobie et la transphobie, Lutte contre les discrimination dans les marchés publics et en 2020 évaluation de la mutualisation du CHSCT)).

#### 5-4-4-1-3 Point d'avancement de la démarche des risques psychosociaux (RPS)

Les nouvelles mesures de prévention prioritaires en 2019 sont :

- déployer le référentiel « Conduite des projets de changement socio-organisationnel » auprès de tous les acteurs concernés,
- améliorer et préciser le pilotage du changement,
- définir et diffuser un cadre d'usage collectif des différents outils numériques dont les outils de collaboration,
- développer un accompagnement adapté au retour à l'emploi des agents,
- promouvoir l'égalité de traitement au sein des services.

Deux nouvelles directions prioritaires en 2019 : Département du Développement Urbain et une autre pas encore communicable.

Les RPS seront intégrés au Document Unique d'ici à la fin 2021.

Enfin, un guide acteur/ressource au sein de la direction QVST est en cour d'élaboration.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>CFDT</b>		
		UNSA
<b>CGT</b>		
<b>FO</b>		

#### 5-4-4-1-4 Réglementation Radon

Un nouveau décret du 4 juin 2018 est venu modifier la prise en compte du radon. Nantes est désormais classée en zone 3 (maximum). Cette classification oblige d'effectuer des mesures dans certains ERP (les 113 écoles, les 23 multiaccueils, les établissements sanitaires, sociaux, médicaux sociaux avec capacité d'hébergement : EHPAD, CNHR, CHRS) d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2020.